

DROITS DE VOTE ET ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL

Information relative aux droits de vote et au nombre d'actions composant le capital social
(Article R. 225-73-1 du Code de commerce)

Conformément aux stipulations de l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessus le nombre de droits de vote et le nombre d'actions composant le capital social à la date de publication de l'avis de réunion de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2015, avis publié le 22 mai 2015 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (sous la référence 1502306, bulletin n° 61).

Date	Nombre d'actions composant le capital social	Nombre d'actions auto-détenues (privées de droit de vote)	Nombre de droits de vote théoriques ¹	Nombre de droits de vote exerçables
22 mai 2015	11.631.592	19.761	11.631.592	11.611.831

¹ Calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote